Dans le cas du premier Plan à moyen terme, il n'y a pas eu d'évaluation systématique qui aurait permis de voir dans quelle mesure il a répondu à ces objectifs et quelles seraient les améliorations à apporter dans le deuxième Plan. Toutefois, une étude préliminaire parrainée par la Commission canadienne pour l'Unesco a conclu sous toutes réserves que le premier Plan n'avait pas très bien répondu aux objectifs. C'est là, la seule étude indépendante qui ait été faite à ce jour, et encore par un organisme extérieur à l'Organisation proprement dite, mais elle n'a pas été publiée à temps pour influencer les discussions à la 21e session de la Conférence générale, qui s'est déroulée à Belgrade l'année dernière. Aujourd'hui, toutes les commissions nationales des États membres devraient l'avoir reçue; il se pourrait donc qu'elle ait une incidence sur la présente consultation.

Au sein même de l'Unesco, le Directeur général a fait une brève évaluation du premier Plan dans le document de discussion préliminaire sur le deuxième Plan (21C/4, Partie II) et il a laissé l'impression que le premier Plan s'était déroulé de façon satisfaisante et qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des changements fondamentaux. Il a toutefois soulevé des questions quant à la nature et au nombre des objectifs. La Conférence générale a entériné cette évaluation favorable et s'est contentée dans sa résolution sur le deuxième Plan à moyen terme (résolution 21C/100) de réaffirmer à peu près les mêmes principes, critères et grandes lignes qu'elle avait formulés au cours des années soixante-dix. Les jeux sont donc ainsi faits qu'il y aura sans doute un fort degré de continuité entre le premier et le deuxième Plan à moyen terme, ce qui ne fera que renforcer l'immobilisme des grandes organisations où il est déjà si difficile de s'écarter sensiblement des sentiers battus.

Inscrite dans le contexte global de la préparation du deuxième Plan à moyen terme, la présente consultation renforce cette impression. Lors de sa 20^e session (1978), la Conférence générale a demandé au Directeur général de préparer, en consultation avec les États membres, un document préliminaire qui serait étudié à la 21^e session et où seraient exposées les questions à aborder dans la préparation du deuxième Plan. Cette consultation n'a pas eu lieu. Le document 21C/4 a été préparé entièrement par le Secrétariat et n'est devenu disponible que quelques semaines avant l'ouverture de la 21^e session en septembre dernier. Les diverses commissions l'ont longuement débattu, après quoi un groupe de travail a rédigé un projet de résolution qui a été adopté en séance plénière (résolution 21C/100 - Annexe).

La présente consultation sera donc la seule occation pour les États membres de contribuer à la préparation du deuxième Plan. Après analyse des réponses reçues, un projet de plan sera rédigé, puis soumis à l'étude du Conseil exécutif, et enfin présenté à une session extraordinaire de la Conférence générale en octobre 1982. Le projet de plan sera disponible quelques mois avant la session extraordinaire de sorte que les États membre pourront procéder à d'autres consultations afin de bien préparer leurs délégations respectives.

Le questionnaire utilisé pour la présente consultation est quelque peu décevant parce qu'il ne permet pas de traiter des aspects spécifiques du Plan. Les question sont formulées de manière tellement générale et sont si